

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	No SD SD-2024-5822						
OBJET	Recommander au conseil de nommer un membre au sein du comité de retraite du Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : Date CE souhaitée : 2024-11-13 Date CM souhaitée : 2024-12-03								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 650 1507 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-01-11</td> <td>CM-20220111-40</td> <td>NOMINATION - MEMBRE - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer, conformément au Règlement L-10600 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Laval, aux lettres d'ententes de restructuration et aux discussions entre les parties, M. Jean-François Gravel, responsable de bibliothèque au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, à titre de membre du comité de retraite du Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de Mme Johanne Plante.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2021-6573)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-01-11	CM-20220111-40	NOMINATION - MEMBRE - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-01-11	CM-20220111-40	NOMINATION - MEMBRE - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>La Ville souhaite nommer un nouveau membre au sein du comité de retraite du Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.</p> <p>Le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval est administré par un Comité de retraite.</p> <p>Conformément aux lettres d'ententes découlant de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (connue sous le nom de «Loi 15»), les représentants de l'employeur doivent être désignés par le conseil de la Ville de Laval.</p> <p>Il est à noter que les officiers du Comité de retraite sont désignés par les représentants qui siègent au sein de ce comité.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. S-2.1.1) et Règlement L-10600 remplaçant le numéro L-8836 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Laval, lequel remplaçait les Règlements L-2347 et L-8400 et leurs modifications								
REMARQUE(S)								

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	No SD SD-2024-5822
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU nommer, à compter du 1er janvier 2025, madame Dominique Boily, responsable en bibliothèques au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, à titre de membre du comité de retraite du Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de monsieur Jean-François Gravel.		